



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---O---

SEANCE PUBLIQUE du 28 Mai 2015 à 21h00

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, le 21 Mai 2015 pour la réunion qui a eu lieu le 28 mai 2015 à 21h00, en mairie.

Outre le Président, Yves WIGT,

Présents : BOUKRAA Lalia, CAYOL Elisabeth née RAMADIER, FABRE Sylvie née SOLDATI, FAURE Nathalie, GAUTHIER Bérengère, MARCHETTI Gérard, MOURE Laurent, PIA Jean François, PAULIN Roger, ROUAN Laetitia, ROUXEL Jacqueline née CHABAS, WIGT Christine née PERDUTO, WIGT Yves.

Ont donné pouvoir : CRIBAILLET Thierry à Christine WIGT, MOSCARDI Laurent à FAURE Nathalie, FICHTER Pierre à Roger PAULIN, Francis GONZALES à Yves WIGT,

VACHERIAS Muriel à Bérengère VIALA née GAUTHIER ;

Absents : HOCMARD Christophe

Président : Monsieur Yves WIGT

Secrétaire de séance : Christine WIGT

Le registre des délibérations est signé par l'ensemble des conseillers municipaux présents à la séance, puis il est passé au compte rendu de la réunion précédente du Conseil municipal, dont le document est adopté, sans modification, à l'unanimité des membres présents.

Au cours de la réunion, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, a adopté les délibérations suivantes :

2015-28. Modification des tarifs de la régie municipale de la piscine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les derniers tarifs d'entrée à la piscine ont été fixés par délibération du 22 Mai 2008, de la manière suivante :

PISCINE		en € . T . T . C .
		<i>Tarif en vigueur Depuis la saison 2007</i>
Enfant (1 entrée) - 1 entrée sur présentation du talon du ticket d'entrée délivré par la société « Le Royaume des Arbres », correspondant à l'un des parcours ludiques proposés.	Ticket ROSE	2,00
Adulte (1 entrée) - Ticket JAUNE		2,50
Tarif unique (1 entrée) - Ticket ROUGE :		4,00
Adulte - Ticket JAUNE (Abonnement 20 entrées dont 2 week- end)		40,00
Enfant - Ticket ROSE (Abonnement 20 entrées dont 2 week- ends)		32,00

La précédente délibération avait seulement permis d'ajouter un tarif, afin de permettre une entrée forfaitaire pour la piscine et l'activité « Parcours aventure », sans toucher aux autres tarifs, déterminés depuis la saison 2004.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de baisser le tarif week end à 3 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
 VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
 VU la délibération du Conseil municipal du 22 Mai 2008 fixant les derniers tarifs pour la piscine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil municipal,

ADOPTE les tarifs, tels qu'ils sont proposés ci-dessous :

PISCINE	en €.T.T.C.	
	<i>Tarif en vigueur à compter de la validité de la présente</i>	
Bébé (1 an à 3 ans) et tout porteur de la carte bleu *	Gratuit	
TARIF SEMAINE		
Enfant (de 4 ans à 14 ans inclus) (1 entrée) - 1 entrée sur présentation du talon du ticket d'entrée délivré par la société « Le Royaume des Arbres », correspondant à l'un des parcours ludiques proposés.	Ticket ROSE	2,00
Adulte (plus de 14 ans) (1 entrée) - Ticket JAUNE	2,50	
TARIF WEEK-END les samedi, dimanche et jours fériés		
Tarif plein (1 entrée) - Ticket ROUGE : les samedi, dimanche et jours fériés	3,00	
ABONNEMENTS		
Adulte - Ticket JAUNE (Abonnement 20 entrées dont 2 week-end)	40,00	
Enfant - Ticket ROSE (Abonnement 20 entrées dont 2 week-ends)	32,00	

DIT que ces nouveaux tarifs entreront en application dès que la présente aura reçu un caractère exécutoire, compte tenu de sa transmission au service chargé du contrôle de légalité des actes et de sa publication.

2015-29. Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,
 Vu le Code des marchés publics,
 Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu l'acte constitutif joint en annexe,
 Considérant que la commune de Charleval a des besoins en matière :
 - D'acheminement et de fourniture d'électricité,
 - De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services d'efficacité énergétique dont il est le coordonnateur,

Considérant que la commune de Charleval, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil municipal,

- Décide de l'adhésion de la commune de Charleval au groupement de commandes précité pour :
 - L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
 - La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Madame/Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Charleval, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Madame/Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Madame / Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Charleval

2015-30. Autorisation de signature : Acquisition des parcelles AB 319 et 320

Monsieur le Maire expose au conseil que les parcelles cadastrées section AB 319 et 320, parcelles sur lesquelles se trouve la maison de Gaston ROUX pour une superficie totale de 2 488 m² de terrain et 150 m² environ de maison est en vente pour la somme de 450 000 €.

Dans le cadre du projet de municipal de création d'un espace public cette maison présente un intérêt pour la commune

Dans l'attente de l'avis des domaines, le rendez vous étant fixé au 9 juin,
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 450 000 €.H.T , hors frais d'acte;

- **Autorise** M. le Maire, le cas échéant, à prendre en charge, au nom de la commune, les frais d'arpentage, d'actes et autres accessoires ;
- **Dit que** l'acquisition ne pourra pas se faire avant l'inscription des crédits complémentaires nécessaires, à l'exercice en cours ou à l'exercice suivant (compte 2111 de la section d'investissement).
- **Dit** que les diligences ne pourront se faire sans l'avis des domaines (tacite ou explicite)

2015-31. Autorisation de signature vente de terrain dans la zone du Rompidou

Monsieur le Maire explique aux Conseillers qu'il avait été évoqué le projet de vente de parcelles pour l'implantation d'une société dans la zone du Rompidou.

Vu l'avis des domaines pour l'ensemble de la zone du Rompidou du 12 mai 2014,
Dans l'attente du nouvel avis des domaines.

Monsieur le Maire rappelle que la superficie du terrain à vendre est de 8 600 m².
Vu le plan joint à la présente délibération, il s'agit de la parcelle G.

L'offre de prix pour ce terrain qui a été faite par la société dénommée «Transports BAGGIARINI» - dont le siège est Bord de Durance BP18 13370 Mallemort représenté par Mme Florence BIAGGRINI, est de 19,53 € HT le m².

Après cet exposé, Monsieur le Maire propose donc aux Conseillers de se prononcer sur la vente de ces parcelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **Décide** de vendre la partie du terrain d'une superficie d'environ 8 600 m² pour un montant de 19,56 € HT le m², hors frais d'acte et de géomètre.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.
- **Dit** que les diligences ne pourront se faire sans l'avis des domaines (tacite ou explicite)

2015-32-1 Demande de subvention au Conseil Général 13 – Travaux de Proximité 2015 – Club House tennis club de Charleval

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune sollicite dans le cadre du dispositif « Travaux de proximité », une aide du Département, conformément à la décision qui sera prise par le Conseil Général. Cette aide permettra de réaliser les travaux au club house du tennis club de Charleval, dont le financement s'établira comme suit :

Montant des travaux en H.T. :	75 000,00
Subvention (80%) :	60 000,00
Participation communale :	15 000,00

Pour ces travaux, dont la réalisation est prévue dans le courant du 2^{ème} semestre 2015, un dossier justificatif de financement est soumis pour examen à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **Adopte** le dossier de financement,
- **Sollicite** l'aide financière la plus large possible,
- **Charge** Monsieur le Maire de poursuivre l'instruction administrative de l'affaire,
- **S'engage** à voter annuellement les crédits nécessaires à l'entretien des ouvrages subventionnés.

2015-32-2. Demande de subvention au Conseil Général 13 – Travaux de Proximité 2015 – Aménagement des abords du stade Costes Beau

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune sollicite dans le cadre du dispositif « Travaux de proximité », une aide du Département, conformément à la décision qui sera prise par le Conseil Général.

Cette aide permettra de réaliser les travaux d'aménagement du stade Gaston Roux, dont le financement s'établira comme suit :

Montant des travaux en H.T. :	75 000,00
Subvention (80%) :	60 000,00
Participation communale :	15 000,00

Pour ces travaux, dont la réalisation est prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2016, un dossier justificatif de financement est soumis pour examen à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **Adopte** le dossier de financement,
- **Sollicite** l'aide financière la plus large possible,
- **Charge** Monsieur le Maire de poursuivre l'instruction administrative de l'affaire,
- **S'engage** à voter annuellement les crédits nécessaires à l'entretien des ouvrages subventionnés.

2015-32-3. Demande de subvention au Conseil Général 13 – Travaux de Proximité 2015 – Aménagement et mises aux normes de la Maison Gaston Roux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune sollicite dans le cadre du dispositif « Travaux de proximité », une aide du Département, conformément à la décision qui sera prise par le Conseil Général.

Cette aide permettra de réaliser les travaux d'aménagement et mises aux normes de la Maison Gaston Roux, dont le financement s'établira comme suit :

Montant des travaux en H.T. :	74 925 €
Subvention (80%) :	59 940 €
Participation communale :	14 985 €

Pour ces travaux, dont la réalisation est prévue dans le courant du 2^{ème} semestre 2015, un dossier justificatif de financement est soumis pour examen à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **Adopte** le dossier de financement,
- **Sollicite** l'aide financière la plus large possible,
- **Charge** Monsieur le Maire de poursuivre l'instruction administrative de l'affaire,
- **S'engage** à voter annuellement les crédits nécessaires à l'entretien des ouvrages subventionnés.

2015-32-4. Demande de subvention au Conseil Général 13 – Travaux de Proximité 2015 – Renouvellement des revêtements des bassins de la piscine municipale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune sollicite dans le cadre du dispositif « Travaux de proximité », une aide du Département, conformément à la décision qui sera prise par le Conseil Général.

Cette aide permettra de réaliser les travaux de renouvellement des revêtements des bassins de la piscine municipale, dont le financement s'établira comme suit :

Montant des travaux en H.T. :	75 000,00
Subvention (80%) :	60 000,00
Participation communale :	15 000,00

Pour ces travaux, dont la réalisation est prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2016, un dossier justificatif de financement est soumis pour examen à l'assemblée.

Le Conseil municipal,

- **Adopte** le dossier de financement,
- **Sollicite** l'aide financière la plus large possible,
- **Charge** Monsieur le Maire de poursuivre l'instruction administrative de l'affaire,
- **S'engage** à voter annuellement les crédits nécessaires à l'entretien des ouvrages subventionnés.

2015-33. Contrat départemental 2013-2015 – Vote de la tranche 2015 – Avenant n°2

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a sollicité dans le cadre du dispositif « Contrat départemental de développement et d'aménagement », une aide du Département en 2013.

Le Conseil Général a attribué à la Commune une subvention de 57% soit 3 815 651 € sur un total de dépense subventionnable de 6 694 123 € HT

Au vu des avancés des divers projets de la municipalité il est proposé d'aménager le contrat sur les tranches 2014-2015 sans en modifier le montant total de dépense subventionnable, comme ci annexée à la présente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

- **Adopte** le dossier de financement,
- **Sollicite** l'aide financière la plus large possible,
- **Charge** Monsieur le Maire de poursuivre l'instruction administrative de l'affaire,
- **S'engage** à voter annuellement les crédits nécessaires à l'entretien des ouvrages subventionnés.